

LE BILAN DE SANTE

A partir de l'âge de 8 ans environ, il est utile de réaliser un bilan de santé et en particulier un examen sanguin afin de dépister un éventuel diabète ou une éventuelle insuffisance rénale.

Pour ce, il suffit de prendre rendez-vous et d'amener votre animal à jeûn.

Pour les chats une hospitalisation de quelques heures peut être nécessaire.

Cet examen sanguin est également indispensable lorsque votre animal présente un des symptômes suivants :

soif importante
amaigrissement
coloration des urines
perte d'appétit
fatigue...

Si votre animal tousse, il est souvent souhaitable de réaliser un bilan cardiopulmonaire (radio...).

Si votre animal perd la vue brutalement, un examen ophtalmologique spécialisé (ophtalmologie indirecte, électrorétinographie, tonométrie...) est indispensable en urgence. Des traitements efficaces existent pour certaines affections à condition que la prise en charge du patient intervienne dans les heures qui suivent le début des symptômes.

Je reste à votre disposition pour vous conseiller
Dr Yves BODERIOU